

**GUICHET UNIQUE**

**DES AUTORISATIONS D’URBANISME & FONCIER**

Conditions générales d'utilisation

pour la saisine par voie électronique

15 mars 2024

Table des matières

[Article 1 - Définitions 2](#_Toc88121571)

[Article 2 - Objet 2](#_Toc88121572)

[Article 3 - Utilisation du téléservice 2](#_Toc88121573)

[3.1 Création d’un compte et conditions d’accès au téléservice 3](#_Toc88121574)

[3.2 Gestion des consentements 3](#_Toc88121575)

[Article 4 - Conditions techniques d’utilisation du téléservice 3](#_Toc88121576)

[Article 5 - Gestion des données personnelles 3](#_Toc88121577)

[Article 6 - Responsabilités et garanties 4](#_Toc88121578)

[Article 7 - Archivage et preuve 4](#_Toc88121579)

[Article 8 - Réclamations 5](#_Toc88121580)

[Article 9 - Propriété intellectuelle 5](#_Toc88121581)

[Article 10 - Cookies 5](#_Toc88121582)

[Article 11 - Sanctions 5](#_Toc88121583)

Les présentes Conditions Générales régissent l’utilisation du téléservice « Espace Mon Compte » via le site <https://demarches.bethunebruay.fr/>.

## Article 1 - Définitions

Le « téléservice » désigne l’espace Mon Compte, auquel l’usager a accès.

Le « service » désigne le service Urbanisme de la Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane (CABBALR), service mutualisé de l’instruction assurant l’analyse technique des dossiers pour le compte des communes et le service en charge du suivi des déclarations d’intentions d’aliéner, responsables de la base usagers, utilisée par l’espace Mon Compte.

La mise en place du téléservice a pour objectif de permettre à l’usager de gérer son compte personnel et d’accéder à ou un plusieurs téléservices proposés par la Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane pour le compte de la commune adhérente au service urbanisme. Il est édité par la Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, service urbanisme, Hôtel communautaire 100 avenue de Londres – CS 40548 – 62411 BETHUNE CEDEX, tél : 03 21 61 50 00.

Par usager, il convient d’entendre les usagers "*occasionnels*" et les usagers "*réguliers*" :

• Usagers "occasionnels" : il s’agit d’usagers, particuliers ou professionnels, utilisant ponctuellement le téléservice.

• Usagers "réguliers" : il s’agit d’usagers utilisant fréquemment le téléservice (par exemple des notaires, géomètres, …).

## Article 2 - Objet

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les relations entre l’usager souhaitant déposer ou consulter un dossier d’autorisation d’urbanisme, la commune où se situe le terrain concerné par la démarche et la CABBALR, ainsi que les conditions applicables à toute utilisation de l’espace Mon Compte. Elles peuvent être modifiées à tout moment par le service gestionnaire. Aucune modification ne pourra avoir de caractère rétroactif.

L’utilisation du téléservice implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, sans possibilité de réclamation à quelque titre que ce soit. L’usager doit accepter les présentes Conditions Générales dans leur intégralité, de façon préalable à l’utilisation du téléservice. Son consentement est requis et matérialisé par le fait de cocher la case déclarant que l’usager a lu et accepté les présentes CGU. Le service gestionnaire se réserve le droit de suspendre ou d'interrompre à tout moment le téléservice. En cas d'interruption, le service gestionnaire ne saurait être tenu pour responsable des conséquences de cette interruption pour l’usager.

## Article 3 - Utilisation du téléservice

L’utilisateur est seul responsable des informations et données qu’il transmet au téléservice aux fins de renseigner son compte Il est tenu de préserver sa confidentialité et de surveiller régulièrement l’utilisation de ses accès. Il informera le service gestionnaire du téléservice s’il constate une utilisation frauduleuse de celui-ci. Ceux-ci se réservent le droit de le changer, de bloquer le Profil et de notifier l’utilisateur concerné.

L’utilisateur s’interdit d’employer et de transmettre tout terme ou données susceptibles d’être constitutifs de crimes ou délits selon la législation française en vigueur, et notamment, la provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence, l’atteinte à l’autorité de la justice et aux bonnes mœurs, la diffamation ou l’injure, l’atteinte à la vie privée.

### 3.1 Création d’un compte et conditions d’accès au téléservice

L’usager créé un compte, soit en se connectant au téléservice, soit à l’occasion d’une démarche connectée sur un autre téléservice. Sur la page d’accueil, l’usager peut accéder aux téléservices parmi ceux qui sont accessibles par le compte de connexion.

Ce compte peut être créé pour tout usager résidant ou non sur le territoire communautaire.

L’usager s’engage à fournir une adresse de messagerie sûre et valide, ainsi qu’à la mettre à jour lorsque cela est nécessaire. Il est vivement recommandé de respecter les règles de sécurité élémentaires dans le choix du mot de passe (choisir un mot de passe suffisamment long et complexe à deviner ; le modifier régulièrement ; ne jamais le noter ; ne jamais choisir le même mot de passe pour divers sites ; ne jamais envoyer le mot de passe par mail).

L’accès au téléservice est possible 24h sur 24, 7 jours sur 7, sous réserve de suspensions liées notamment à la maintenance nécessaire au bon fonctionnement du service ou à des difficultés techniques.

### 3.2 Gestion des consentements

Dans la rubrique Mes paramètres, l’usager peut, à tout moment, accorder ou retirer son consentement à l’envoi de communications adressées par la commune ou les services de la Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane à l’adresse mail de contact renseignée par l’usager. Il peut s’agir d’une communication régulière (lettre d’information) ou de communications ponctuelles d’ordre général.

## Article 4 - Conditions techniques d’utilisation du téléservice

Le téléservice est mis en place pour permettre à l’utilisateur de :

* déposer et suivre le traitement des déclarations d’intention d’aliéner relative à un immeuble bâti ou non bâti implanté sur le territoire communautaire composé de 100 communes.
* déposer et suivre le traitement des dossiers d’autorisations d’urbanisme (permis de construire, permis de démolir, permis d’aménager, déclarations préalables) et des certificats d’urbanisme (d’information ou opérationnels) dont le terrain d’assiette est situé sur l’une des communes adhérentes au service mutualisé de l’urbanisme.

Les pièces à joindre aux demandes et déclarations énoncées ci-dessus doivent répondre aux exigences suivantes :

* fichiers en format PDF, JPEG, PNG ;
* fichiers d’une taille minimale de 10Mo et maximale de 40 Mo ;
* 6 fichiers maximum admis par type de pièce.

## Article 5 - Gestion des données personnelles

Le traitement de données à caractère personnel a pour objet la création d’un espace « Mon compte », afin d’assurer le dépôt et la consultation de dossiers d’autorisation d’urbanisme.

Il permet à la Communauté d’Agglomération de Béthune, Bruay Artois Lys romane d’engager l’instruction des dossiers, et à l’usager ne pas avoir à saisir les mêmes données lors d’une prochaine procédure.

La base légale du traitement est le consentement.

Les données traitées sont le genre, le nom, le prénom, le numéro de téléphone, l’adresse, l’adresse mail, la date de naissance et le département de naissance.

Les données sont transmises par la personne remplissant le formulaire d’inscription. Le recueil de ces données est obligatoire pour la création du compte.

Le traitement ne prévoit pas de décision automatisée. Le traitement ne concerne que les personnes qui souhaitant créer un compte personnel.

Les destinataires sont la Direction de l’Urbanisme et de la Mobilité, la Direction des Systèmes de l’Information.

La Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane conserve les données sans limitation de durée.

Les données ne sont pas transférées en dehors de l’UE.

Les personnes concernées disposent d’un droit d’accès, de rectification, et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d’opposition au traitement de leurs données. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs données ainsi que de la possibilité de donner des directives en cas de décès. Une adresse mail est à leur disposition, à cet effet, dpo@bethunebruay.fr

Pour en savoir plus sur l’exercice de ces droits, le site de la CNIL (Commission Nationale de l’Informatique et des libertés) est consultable à l’adresse suivante: [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

## Article 6 - Responsabilités et garanties

L’usager est seul responsable de l’utilisation de son compte. Toute connexion, demande ou transmission de données effectuée à partir de ce dernier est réputée l’avoir été par l’usager et sous son entière responsabilité. En cas de perte, de vol ou de détournement de son identifiant, le demandeur s’engage à en avertir sans délai la Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane par message électronique via le formulaire de contact disponible sur le site web ( <https://www.bethunebruay.fr/fr/contacter> ). La Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane ne peut être tenue responsable de tout dommage issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la cessation du téléservices pour quelque raison que ce soit ou de tout dommage matériel ou immatériel qui résulterait de la connexion.

L’usager est réputé avoir pris connaissance des informations mises à sa disposition sur son tableau de bord, et/ou notifiées par voie électronique sur sa messagerie.

L’utilisation du téléservice implique l'acceptation des caractéristiques et des limites du réseau Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques liés à la connexion et, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. La Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane ne pourra être tenue pour responsable notamment des dysfonctionnements pouvant affecter le réseau Internet, pour tout problème de configuration ou lié à un navigateur donné.

La Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane ne garantit pas que le téléservice fonctionne sans interruption. La responsabilité de la Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane ne saurait être recherchée si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à suspendre le téléservice, à l’écourter ou en modifier les conditions d’utilisation. La Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane décline toute responsabilité pour le cas où le téléservice serait indisponible, ou en cas de dysfonctionnement du dispositif qui ne lui serait pas imputable ou pour le cas où les informations fournies par des demandeurs venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

La Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, causé aux internautes, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler.

## Article 7 - Archivage et preuve

La Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane est seule responsable de l’archivage des données transitant sur le téléservice. Seuls les éléments ayant fait l’objet d’un tel archivage peuvent être utilisés en qualité de preuve dans la résolution d’un éventuel différend entre le demandeur et le service gestionnaire. En particulier, les différentes versions des Conditions Générales d’Utilisation sont archivées électroniquement par les services de la Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, afin de leur conférer une valeur légale.

## Article 8 - Réclamations

Les réclamations éventuelles peuvent être formulées sur le site web de la Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, via le formulaire de contact disponible à l’adresse <https://www.bethunebruay.fr/fr/contacter>.

## Article 9 - Propriété intellectuelle

Les images, textes, logiciels et autres contenus et composants du téléservice sont la propriété de la Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane ou de ses partenaires et sont susceptibles d'être protégés par des droits de propriété intellectuelle. Toute représentation, reproduction, adaptation, traduction, rediffusion, totale ou partielle du téléservice et de son contenu, par quelque procédé que ce soit, sans autorisation préalable et expresse de la Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane, est interdite et susceptible de constituer une contrefaçon au sens des articles L.335-2 et suivants et L.716-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle. L’accès au téléservice ne confère ainsi à l’usager aucun droit de propriété intellectuelle relatif au téléservice ou à son contenu. L’insertion de tout lien simple ou hypertexte est strictement interdite, sans un accord écrit express et préalable de la Communauté d’Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

## Article 10 - Cookies

Un cookie est un fichier texte déposé sur le disque dur des usagers par le serveur du site internet visité par lui. Un cookie ne permet cependant pas d’identifier l’Utilisateur. Il crée simplement un numéro aléatoire qui enregistre des informations.

La navigation sur le site est susceptible de provoquer l’installation de cookie(s).

## Article 11 - Sanctions

Le service gestionnaire se réserve le droit de prendre toute mesure leur semblant adéquate à l’encontre de tout usager contrevenant, selon lui, aux dispositions de la législation en vigueur ou des présentes CGU. Ces mesures peuvent comprendre, notamment, un ou plusieurs avertissements adressés à l’usager en en cause, son exclusion du téléservice ou des actions en justice.